



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Covid-19 : point de situation en Normandie

SITUATION EPIDEMIOLOGIQUE

Le taux d'incidence régional en baisse depuis 2 semaines

Le taux d'incidence continue de diminuer depuis 2 semaines. Il passe au-dessous du seuil de 100 pour atteindre 90 nouveaux cas pour 100 000 habitants, soit une baisse de 19,9% par rapport à la semaine dernière (TI : 113,46 lors du dernier point de situation).

Cette diminution s'observe dans tous les départements, en particulier dans le Calvados et la Manche, où la baisse est de plus de 30% sur une semaine. Seule la Seine-Maritime présente un taux d'incidence supérieur à 100 (114,4).

Normandie : - 19,9 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 28/08 : 90)

Calvados : - 34,5 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 28/08 : 72)

Eure : - 6,7 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 28/08 : 93,4)

Manche : - 32,4 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 28/08 : 61,5)

Orne : - 3 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 28/08 : 69)

Seine-Maritime : -16,7 % (taux d'incidence SPF du 21/08 au 28/08 : 114,4)

Le nombre de personnes hospitalisées pour COVID-19 en légère augmentation

Au 30 août, 432 personnes sont hospitalisées pour COVID-19 (contre 424 le 23/08), dont 66 en réanimation (contre 57 le 23/08). Le nombre de nouvelles hospitalisations conventionnelles est proche de 10 nouveaux séjours en moyenne par jour depuis plus de deux semaines. Les entrées directes en réanimation oscillent entre 1 et 3 entrées par jour en moyenne sur la même période.

Un taux de positivité stable

Entre le 22 et le 28 août, 144 909 personnes ont été testées dont 2 975 ont présenté un résultat positif. Le taux de positivité reste stable (2,05% contre 2,26% lors du dernier point de situation). Seuls les départements de l'Eure (2,24%) et de la Seine-Maritime (2,54%) présentent des taux supérieurs à 2.

Le dépistage reste l'une des meilleures armes pour lutter contre la propagation du virus. Se faire tester est essentiel, y compris pour les personnes asymptomatiques, pour casser le plus rapidement possible les chaînes de contamination, en permettant le repérage précoce des cas Covid+ et leur mise à l'abri, tout en limitant les risques de transmission. Dans ce cadre, le dépistage des personnes présentant des symptômes évocateurs de la COVID-19 reste prioritaire. En plus de l'offre pérenne de dépistage proposée par les laboratoires et les professionnels de santé (pharmacies et infirmiers), des opérations ponctuelles de dépistage sont organisées sur tout le territoire (à retrouver sur le site Internet de l'ARS : [Coronavirus COVID-19 : où se faire tester en Normandie ? | Agence régionale de santé Normandie \(sante.fr\)](#))

Le virus circule toujours, le respect des gestes barrières reste indispensable

Dans un contexte sanitaire où le virus continue de circuler, l'ARS appelle à la plus grande prudence et au respect indispensable des gestes barrières : port du masque, lavage des mains, limitation des interactions sociales. Chacun a un rôle à jouer dans la lutte contre l'épidémie.

La vaccination pour lutter contre le virus

Un schéma vaccinal complet permet :

- D'éviter une infection à la Covid-19, notamment dans ses formes graves
Face au variant Delta très contagieux, la vaccination est en effet très efficace : les données nous prouvent que le niveau d'efficacité de la vaccination contre ce variant est tout à fait comparable au niveau d'efficacité contre la souche initiale. Ainsi, **un schéma de vaccination complet est efficace à plus de 90% pour prévenir les hospitalisations dues à une infection par ce variant.**
- De disposer d'un pass sanitaire valable sans limitation de durée.
- D'être considéré comme personne-contact à risque modéré : à ce titre, **les personnes complètement vaccinées et contacts n'effectuent plus de quarantaine.** Elles doivent cependant réaliser un test immédiat, ainsi qu'un test à J7 du dernier contact avec le cas. Elles doivent également informer leurs contacts (contact-warning) et limiter leurs interactions sociales. **Il est essentiel de contribuer au contact tracing et d'aider les équipes dédiées pour identifier les personnes contact à risque et les situations d'exposition au virus.**

VACCINATION

La dynamique se poursuit : plus de 4,7 millions d'injections réalisées

La Normandie continue de se positionner dans les régions les plus dynamiques. Au 29 août, 2 581 259 personnes ont reçu au moins une dose et 2 338 514 personnes bénéficient d'un schéma vaccinal complet. Au total ce sont 4 714 808 injections qui ont été réalisées. Au 22 août (Source ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS), 81,5 % des Normands éligibles ont reçu au moins une dose et 72 % sont complètement vaccinés.

Pour les 12-17 ans, à l'heure de la rentrée pensez à la vaccination !

Sur les Normands âgés de 12 à 17 ans, déjà 60,3% ont reçu au moins une dose. A l'heure de la rentrée et de l'extension du pass sanitaire aux 12-17 ans à compter du 30 septembre, les adolescents volontaires peuvent déjà se faire vacciner dans les centres de vaccination, en ville (médecins traitants, infirmiers, pharmacies, sages-femmes...) ou lors d'opérations d'«aller-vers» pour être vaccinés.

Les mineurs doivent présenter la carte vitale d'un de leurs parents ou une attestation de droit mentionnant le numéro de sécurité sociale d'un de leurs parents :

- Les 12-15 ans doivent impérativement présenter une attestation d'autorisation parentale à la vaccination contre la Covid-19, remplie et signée par un des parents.
- Les 16-17 ans peuvent accéder à la vaccination sur la base de leur seul consentement sans autorisation parentale.

Une campagne de rappel de vaccination

Les populations éligibles à un rappel vaccinal dès le mois de septembre 2021 sont les suivantes :

- Les résidents des EHPAD et des USLD ;
- Les personnes de plus de 65 ans ;
- Les personnes à très haut risque de forme grave ;
- Les personnes présentant des pathologies facteurs de risque de forme grave, selon la classification établie par la Haute Autorité de Santé ;
- Les personnes sévèrement immunodéprimées ;
- Les personnes ayant reçu le vaccin Covid-19 Janssen.

A l'exception du vaccin Janssen, cette dose de rappel doit être administrée après un délai d'au moins 6 mois suivant la vaccination complète. Pour les personnes ayant reçu le vaccin Covid-19 Janssen, la Haute Autorité de Santé recommande un délai minimal de 4 semaines entre la primo-vaccination et la dose de rappel.

A partir de la mi-septembre, les résidents des EHPAD et des USLD se verront proposer le rappel vaccinal directement au sein des établissements.

Pour les autres publics, les prises de rendez-vous sont ouvertes depuis lundi et les rappels pourront commencer dès le 1er septembre. La vaccination sera possible en centre de vaccination ou auprès d'un professionnel de ville (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme).

Des créneaux de vaccination avec ou sans rendez-vous toujours disponibles

Pour faciliter l'accès à la vaccination et permettre au plus grand nombre de bénéficier d'une couverture vaccinale, de nombreuses opérations sont déployées sur l'ensemble du territoire avant la rentrée. Sur les seules plateformes de RDV en ligne, plus de 40 000 créneaux sont ouverts pour la semaine à venir.

- en centre de vaccination :
Pour prendre rendez-vous :
 - sur internet : en se rendant sur le site www.sante.fr, ou via le site de l'ARS Normandie pour accéder à la plateforme de rendez-vous en ligne dédiée ;
 - par téléphone au 02 79 46 11 56, numéro régional accessible de 8h à 18h, du lundi au vendredi, ou au 0 800 009 110, numéro national vert, de 6h à 22h 7/7.

Des créneaux sans rendez-vous et un élargissement des horaires en soirée et le week-end dans les centres de vaccination sont mis en place.

[Pour connaître la liste des centres dans chaque département \(liste régulièrement mise à jour\) : consultez le site internet Sante.fr](#)

- en « aller-vers », lors d'opérations de vaccination de proximité destinées à toucher les personnes les plus éloignées de la démarche de vaccination : centres de vaccination mobiles ou éphémères dans les communes rurales, centre-villes et quartiers. Les organisateurs et collectivités communiquent localement sur les dates et lieux de ces opérations.

[Pour connaître les opérations organisées dans chaque département cette semaine \(liste régulièrement mise à jour\) : rendez-vous sur le site internet de l'ARS](#)

L'ARS Normandie rappelle que l'accès à la vaccination est facilité. Centres, officines, cabinets, santé au travail,

opérations d'« aller-vers » au plus près de chez soi, sur son lieu de vacances... de nombreuses possibilités existent pour être vacciné.

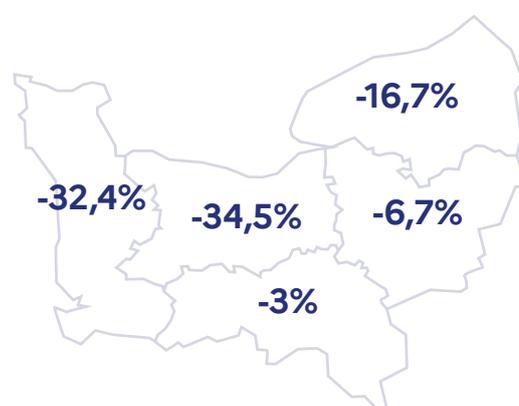
- des professionnels libéraux mobilisés : médecins, infirmiers, pharmaciens, biologistes et sages-femmes participent pleinement au dispositif de vaccination.
- une grande souplesse concernant le délai entre les doses des vaccins a été mise en place : il est désormais possible de moduler soi-même l'espacement entre les injections de Pfizer et Moderna entre 21 et 49 jours.
- il est possible d'effectuer sa 2^{nde} injection dans un centre différent de celui où a été réalisée la 1^{ère}
- et pour les personnes ayant contracté la COVID-19 (il y a au moins 2 mois), une seule dose sera suffisante

CIRCULATION DU VIRUS

• Taux d'incidence - données Santé publique France

Retrouvez les données publiées par Santé publique France [en cliquant ici](#).

• Taux d'incidence - dynamique de l'épidémie (variation hebdomadaire*)



• Nombre de reproduction effectif (R0)



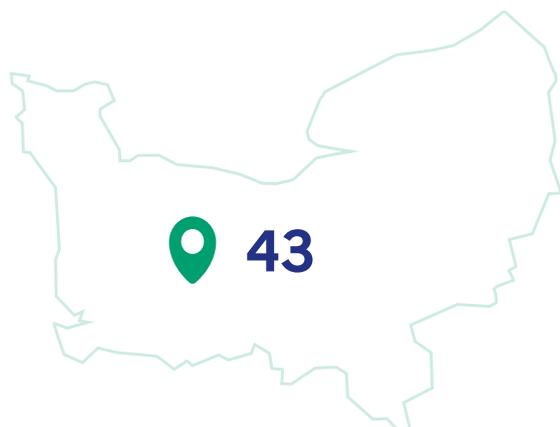
* Le nombre de reproduction effectif (R0) correspond au nombre moyen de personnes qu'une personne malade va contaminer (lorsque le R0 est supérieur à 1, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 1,5, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

• Variants

A noter : de nouvelles modalités de suivi et de criblage, autour des mutations significatives et non plus des variants sont en cours de déploiement. Les mutations recherchées dans un premier temps seront « E484K », « 484Q » et « L452R ».

Plus d'infos sur le suivi des variants : [cliquez ici](#).

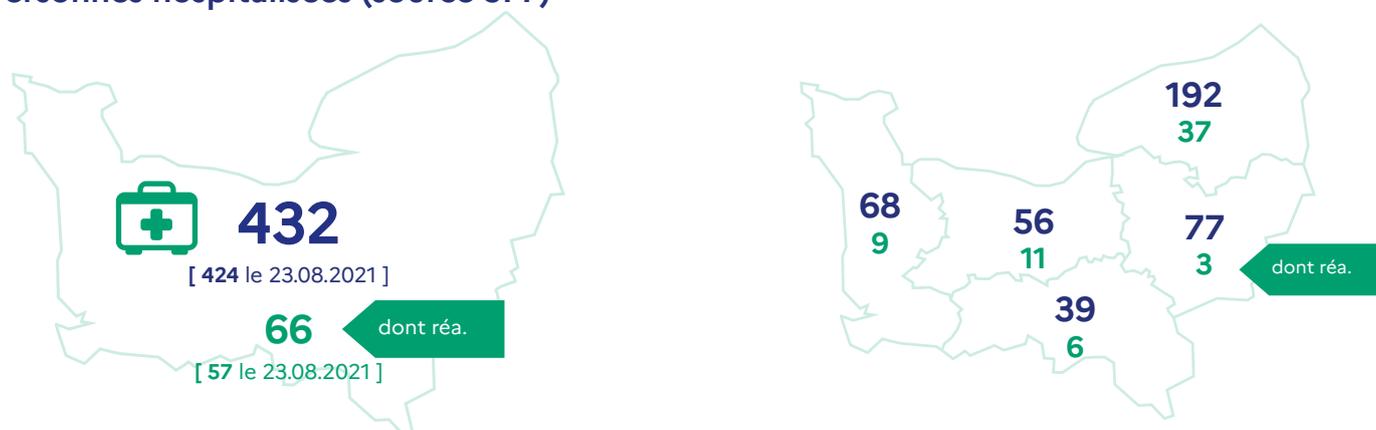
• Clusters



	Total	EHPAD	Etab. Handicap	Etab. de santé	Etab. Scolaire et universitaire	Milieu professionnel	Sphère privée	Etab. pénitentiaire
Normandie	43	13	1	3	18	-	2	6
Calvados	11	6	-	-	4	-	-	1
Eure	4	-	1	1	1	-	1	-
Manche	8	2	-	-	5	-	-	1
Orne	3	3	-	-	-	-	-	-
Seine-Maritime	17	2	-	2	8	-	1	4

ACTIVITÉ HOSPITALIÈRE au 30.08.2021

• Personnes hospitalisées (source SPF)



• Taux d'occupation



Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité initiale



Tensions hospitalières sur les lits de réanimation (patients Covid) / Capacité opérationnelle

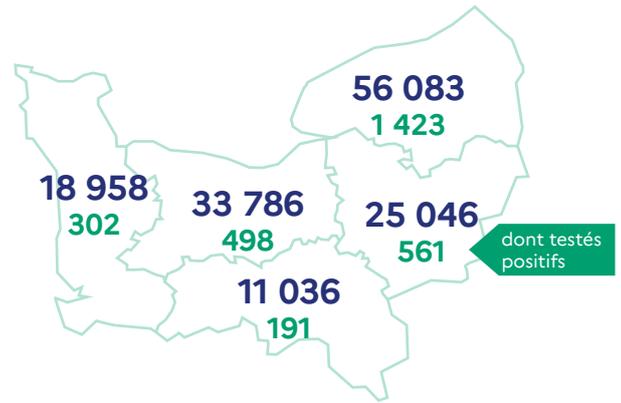
• Les tensions hospitalières sur les lits de réanimation correspondent au taux moyen d'occupation des lits de réanimation par des patients atteints de COVID-19 par rapport à la capacité initiale en réanimation, par région (entre 40 et 60 %, il s'agit du **seuil de vigilance** ; au-delà de 60 %, c'est le **seuil d'alerte** qui est atteint).

	Hospit.	dont réa.	Retours à domicile depuis le début de l'épidémie	Décès à l'hôpital depuis le début de l'épidémie
Normandie	432	66	15 208	3 464
Calvados	56	11	2 874	632
Eure	77	3	2 015	503
Manche	68	9	1 583	387
Orne	39	6	1 751	358
Seine-Maritime	192	37	6 985	1 584

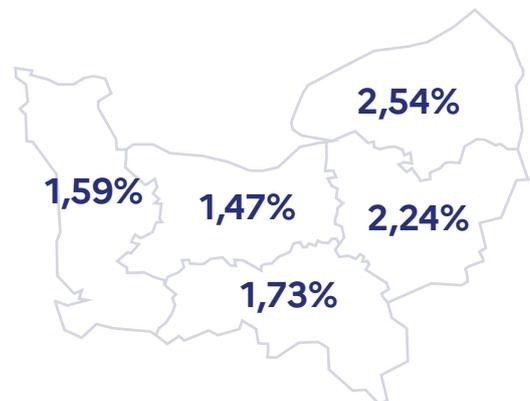
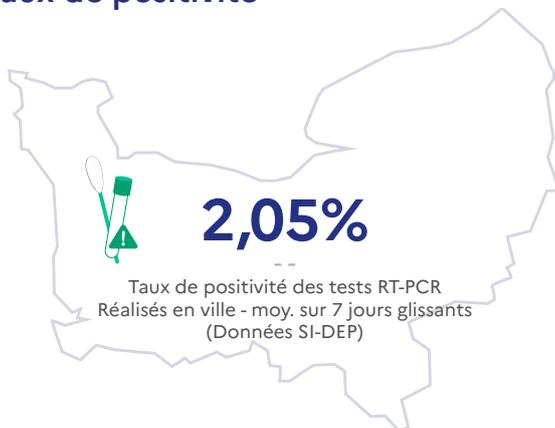
Depuis le début de l'épidémie, on estime à 4 396 le nombre de personnes porteuses du coronavirus COVID-19 décédées en Normandie (à l'hôpital et en EHPAD).

DÉPISTAGES (SOURCE SPF)

• Nombre de tests réalisés



• Taux de positivité



• Le taux de positivité des tests RT-PCR correspond au taux de positivité des prélèvements virologiques réalisés dans chaque département sur 7 jours glissants (entre 5 et 10 %, il s'agit du seuil de vigilance ; au-delà de 10 %, c'est le seuil d'alerte qui est atteint)

VACCINATION au 29.08.2021



2 581 259
primo injections

2 338 514
vaccinations complètes

Au 22 août 2021 :

source : ARS / croisement si-vaccin-covid/SNDS



72%

des Normands éligibles
complètement vaccinés



81,5%

des Normands éligibles
primo vaccinés